



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - No de FAX:
(306) 780-5232

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: : Fourniture et installation de panneaux de surveillance d'alarme d'incendie et services de surveillance mensuels, à de multiples emplacements en Saskatchewan		Date 23 mars 2018
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-18-2940/A PW-18-00814933		Amendment No. – N° de la modification 003
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201802940		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	04 avril 2018	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Teresa Hengen, Procurement Officer		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3449		Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-85232

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à ajouter la section 6.15, Garantie, aux clauses du contrat, à supprimer l'annexe C dans son intégralité et à la remplacer par l'annexe C ci-dessous, et à répondre aux questions en rouge ci-après :

SUPPRIMER:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2 :00 PM	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	28 mars 2018	

INSÉRER:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2 :00 PM	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	04 avril 2018	

6.15 Garantie

1. Malgré l'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ou au nom de celui-ci et sans limiter l'application de toute autre disposition du contrat ou toute condition, garantie ou disposition prévue par la loi, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit remplacer, réparer ou corriger, à son choix et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du contrat, le cas échéant. La période de garantie sera de 12 mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue.
2. Le Canada doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent et il sera remboursé pour ses frais de déplacement et de subsistance.
3. La période de garantie est automatiquement prolongée de la période au cours de laquelle les travaux sont inutilisables en raison d'une défectuosité ou d'une non-conformité. La garantie s'applique à toute partie des travaux qui est remplacée, réparée ou corrigée conformément au paragraphe 1, pendant la plus étendue des deux périodes suivantes :
 - a. la période de la garantie qui reste y compris la prolongation; ou
 - b. 90 jours ou toute autre période stipulée à cette fin après entente entre les parties.



**ANNEXE C
BASE DE PAIEMENT**

- Tous les tarifs doivent être fournis en dollars canadiens (TPS et TVH en sus) et doivent comprendre la main d'œuvre, les matériaux, les outils, l'équipement, le transport, la supervision, le temps de déplacement et les frais et suppléments liés aux véhicules.
- L'annexe C doit être remplie au complet, y compris les années d'option et le prix « au fur et à mesure des besoins », sinon la soumission sera considérée comme étant irrecevable et ne sera pas évaluée. L'évaluation utilisera la partie A – Prix forfaitaire pour services fournis, la partie B – Surveillance mensuelle et la partie C – Fourniture et installation d'amplificateurs de signal cellulaire.

Partie A – Prix forfaitaire pour services fournis

On paiera à l'entrepreneur un prix fixe pour les services fournis, d'après les modalités ci-dessous, pour les travaux exécutés dans le cadre du marché. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Fourniture et installation de panneaux de surveillance d'alarme d'incendie	Prix forfaitaire (\$CAN)
Fournir et installer des panneaux de surveillance d'alarme d'incendie à chaque établissement indiquée à l'appendice 1 selon l'annexe A. *Un coût par emplacement sera demandé après l'attribution du marché.	<p align="center">_____ \$</p>

Prix total de la partie A = _____ \$

Partie B - Surveillance mensuelle:

Coût de revient : Les frais engagés par le fournisseur pour faire l'acquisition d'un bien ou d'un service précis afin de le revendre au gouvernement. Le coût de revient comprend notamment le prix de la facture du fournisseur (moins les rabais commerciaux), majoré des frais applicables pour le transport à destination, le taux de change, les droits de douane et les frais de courtage, TPS/TVH en sus.

Majoration : La différence entre le coût de revient de l'entrepreneur pour les produits ou services et le prix de revente au Canada, TPS/TVH en sus. La majoration comprend les coûts des services nécessaires, les coûts indirects et la marge bénéficiaire.

Première période – une (1) ans à partir de la date d'attribution du contrat

Service de surveillance		Taux mensuel ferme pour la période initiale	Coût total = taux mensuel multiplié par douze (12) mois
1. Service de surveillance	Par emplacement	_____ \$	_____ \$



Matériaux et main-d'œuvre non inclus dans la fourniture et l'installation des panneaux de surveillance des alarmes incendie de la partie A, de la fourniture et de l'installation des amplificateurs de signaux cellulaires de la partie C ou conformément à la section 6.15, Garantie :

Lorsque des travaux « au fur et à mesure des besoins » sont requis pendant la période du marché, l'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable du chargé de projet avant d'exécuter des travaux supplémentaires.

Taux horaire – Sur demande	\$ _____/hr
Matériel et pièces de rechange (à l'exception des fournitures gratuites) au coût en magasin, en sus d'un prix par majoration des coûts de	_____ %

Deuxième période – un (1) an

Service de surveillance		Taux mensuel ferme pour la deuxième période	Coût total = taux mensuel multiplié par douze (12) mois
2. Service de surveillance	Par emplacement	_____ \$	_____ \$

Matériaux et main-d'œuvre non inclus dans la fourniture et l'installation des panneaux de surveillance des alarmes incendie de la partie A, de la fourniture et de l'installation des amplificateurs de signaux cellulaires de la partie C ou conformément à la section 6.15, Garantie :

Lorsque des travaux « au fur et à mesure des besoins » sont requis pendant la période du marché, l'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable du chargé de projet avant d'exécuter des travaux supplémentaires.

Taux horaire – Sur demande	\$ _____/hr
Matériel et pièces de rechange (à l'exception des fournitures gratuites) au coût en magasin, en sus d'un prix par majoration des coûts de	_____ %

Première période d'option: un (1) an

Service de surveillance		Taux mensuel ferme pour la première période d'option	Coût total = taux mensuel multiplié par douze (12) mois
3. Service de surveillance	Par emplacement	_____ \$	_____ \$



Matériaux et main-d'œuvre non inclus dans la fourniture et l'installation des panneaux de surveillance des alarmes incendie de la partie A, de la fourniture et de l'installation des amplificateurs de signaux cellulaires de la partie C ou conformément à la section 6.15, Garantie :

Lorsque des travaux « au fur et à mesure des besoins » sont requis pendant la période du marché, l'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable du chargé de projet avant d'exécuter des travaux supplémentaires.

Taux horaire – Sur demande	\$ _____/hr
Matériel et pièces de rechange (à l'exception des fournitures gratuites) au coût en magasin, en sus d'un prix par majoration des coûts de	_____ %

Deuxième période d'option: un (1) an

Service de surveillance		Taux mensuel ferme pour la deuxième période d'option	Coût total = taux mensuel multiplié par douze (12) mois
4. Service de surveillance	Par emplacement	_____ \$	_____ \$

Matériaux et main-d'œuvre non inclus dans la fourniture et l'installation des panneaux de surveillance des alarmes incendie de la partie A, de la fourniture et de l'installation des amplificateurs de signaux cellulaires de la partie C ou conformément à la section 6.15, Garantie :

Lorsque des travaux « au fur et à mesure des besoins » sont requis pendant la période du marché, l'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable du chargé de projet avant d'exécuter des travaux supplémentaires.

Taux horaire – Sur demande	\$ _____/hr
Matériel et pièces de rechange (à l'exception des fournitures gratuites) au coût en magasin, en sus d'un prix par majoration des coûts de	_____ %

Prix total de la partie B = 1 + 2 + 3 + 4	_____ \$
---	----------



Partie C - Fourniture et installation d'amplificateurs de signal cellulaire :

Lorsque des travaux « au fur et à mesure des besoins » sont requis pendant la période du marché, l'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable du chargé de projet avant d'exécuter des travaux supplémentaires.

Première période – une (1) ans à partir de la date d'attribution du contrat

		Taux par emplacement pour la période initiale (a)	Quantité Estimative (b)*	Prix calculé (a) X (b)
1. Fourniture et installation d'amplificateurs de signal cellulaire	Par emplacement	_____ \$	10	_____ \$

Deuxième période – un (1) an

		Taux par emplacement pour la deuxième période (a)	Quantité Estimative (b)*	Prix calculé (a) X (b)
2. Fourniture et installation d'amplificateurs de signal cellulaire	Par emplacement	_____ \$	10	_____ \$

Première période d'option: un (1) an

		Taux par emplacement pour la première période d'option (a)	Quantité Estimative (b)*	Prix calculé (a) X (b)
3. Fourniture et installation d'amplificateurs de signal cellulaire	Par emplacement	_____ \$	10	_____ \$

Deuxième période d'option: un (1) an

		Taux par emplacement pour la deuxième période d'option (a)	Quantité Estimative (b)*	Prix calculé (a) X (b)
4. Fourniture et installation d'amplificateurs de signal cellulaire	Par emplacement	_____ \$	10	_____ \$



*Les quantités représentent l'utilisation estimée aux seules fins d'évaluation du coût. Elles ne constituent ni garantie ni engagement au nom du gouvernement du Canada quant à la quantité ou au montant à utiliser dans le Contrat.

Prix total de la partie C = 1 + 2 + 3 + 4	_____ \$
---	----------

Total Evaluated Price = Partiet A + Partie B + Partie C	_____ \$
---	----------

DDP M5000-18-2940/A

PW-18-00814933 Fourniture et installation de panneaux de surveillance d'alarme d'incendie

Addenda n° 2 – Réponses aux questions

1. L'exigence minimale actuelle est d'avoir deux voies de communication passives (vérifier une fois par jour).

- Ils peuvent être n'importe quelle combinaison de :
 - Compositeur de ligne téléphonique analogique et communicateur cellulaire
 - Compositeur de ligne téléphonique analogique et connexion réseau (Internet)
 - Communicateur cellulaire et connexion réseau

De plus, un seul canal peut être utilisé s'il s'agit d'un chemin actif supervisé (vérification toutes les 90 secondes - détection de défaillance en 4 minutes).

- Il peut s'agir d'une connexion cellulaire active OU d'une connexion réseau active.
- Le coût de ce service est en fait identique ou inférieur à celui du maintien d'une ligne téléphonique indépendante.

Un chemin actif peut être appuyé par un chemin passif (comme une ligne téléphonique).



- Cette ligne téléphonique n'a pas besoin d'être une ligne dédiée, mais peut être une ligne partagée avec un fax ou un appareil équivalent (mais toujours câblée pour avoir la composition prioritaire).

Avec le temps, les chemins passifs deviendront non conformes. C'est pourquoi avoir un équipement capable de communications actives est un choix intelligent, même s'il n'est pas encore activé.

La programmation des panneaux, entre autres, peut être effectuée via la connexion cellulaire ou réseau, de sorte qu'une ligne téléphonique n'est pas nécessaire pour la maintenance du système.

Pour des raisons de sécurité, le fournisseur ne sera pas autorisé à accéder au système Internet du gouvernement à nos divers lieux de détachement. De plus, en raison de signaux cellulaires potentiellement faibles dans plusieurs endroits, ce qui pourrait entraîner des pannes de communication et des appels de service, nous avons opté pour un système passif tel que spécifié à la place d'un système actif.

2. De plus, puisqu'il ne semble pas y avoir de certification ULC requise (un enregistrement réel et des renouvellements annuels auprès d'ULC), la maintenance obligatoire ne semble pas faire partie de cette demande de propositions. Cependant, seriez-vous en faveur de l'inclusion d'un volet de maintenance dans les coûts de surveillance continue?

Les travaux de ce contrat comprennent la surveillance par une agence de surveillance homologuée par les ULC et doivent inclure tous les coûts mensuels requis pour la durée de la période de garantie d'un an pour chaque emplacement, y compris les réparations et l'entretien nécessaires afin de maintenir la couverture pour tous les emplacements figurant sur la liste. À l'expiration de la période de garantie, on demandera à l'entrepreneur d'effectuer les réparations et l'entretien requis sur le système en fonction du temps et des matériaux pendant toute la durée du contrat, y compris les années d'option exercées. Tout travail supplémentaire doit être approuvé par le chargé de projet avant d'être exécuté. L'entrepreneur doit fournir le tarif de la main-d'œuvre et le pourcentage de majoration des matériaux conformément aux documents d'appel d'offres révisés.

3. Est-ce que tous les détachements font actuellement l'objet d'une surveillance des incendies? Ils sont actuellement surveillés par une combinaison de composeurs automatiques et de systèmes de communications internes actifs de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
4. À quel fabricant faites-vous actuellement appel pour vos panneaux de surveillance incendie?

Voir la feuille de calcul fournie qui indique le fabricant du panneau d'alarme incendie existant à chaque emplacement. Les panneaux de surveillance des alarmes incendie ne sont pas installés dans nos détachements pour le moment.



5. Tous les détachements sont-ils conformes à la norme ULC? **Non**. Les détachements ont-ils reçu des certificats ULC? **Non**. Sinon, les panneaux de surveillance des incendies auront-ils leur propre alimentation? **Pas pour l'instant**. Sinon, la GRC aura-t-elle des circuits spécialisés en place avant l'installation des panneaux de surveillance des incendies? **Non, cela fera partie de la portée du contrat. Voir le dessin E-1.**

6. Utilisez-vous actuellement des amplificateurs de signal cellulaire dans les détachements? **Non**. Dans l'affirmative, à quels endroits? À quel fabricant la GRC fait-elle appel pour les amplificateurs cellulaires? **Voir la question 15 de l'addenda 1.**

7. Pour le détachement issu d'une entente communautaire tripartite (ECT) de Turnor Lake, il est indiqué qu'il n'y a pas de couverture cellulaire. Les ULC nécessitent deux formes de communication ou une unité autonome GSM. Comme nous n'avons pas de couverture cellulaire, l'option d'unité autonome GSM n'est pas disponible, nous aurons besoin d'une ligne fixe et d'une ligne Internet/DSL. Est-ce que cette option est disponible dans ce détachement? Si ce n'est pas le cas, peut-elle être fournie, ou ce détachement fera-t-il l'objet d'une surveillance régulière?
Voir la question 18 de l'addenda 1.

8. Dans la section II de la demande de propositions, quelles attestations précises la GRC recherche-t-elle?

Se reporter à la partie 5 de la demande de propositions. Avant l'attribution du contrat, une lettre de vérification de l'intégrité (conformément à la question 20 de l'addenda 1) et les renseignements demandés à l'article 5.1.3.1, Anciens fonctionnaires, devront être fournis.

9. En vertu des exigences des ULC, les appels de service doivent être traités dans un délai de 4 heures. Dans le cas des détachements situés à plus de trois heures de Regina ou de Saskatoon, la GRC présentera-t-elle une demande d'exemption à ULC pour ces détachements?

Voir la question 2 de l'addenda 1.

10. Pour les endroits accessibles uniquement par avion, la GRC assurera-t-elle les déplacements aériens jusqu'aux détachements ou l'intégrateur doit-il assurer ses propres déplacements?

L'entrepreneur sera responsable de ses propres déplacements aux divers endroits indiqués.